

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 24034  
Numéro SIREN : 518 990 700  
Nom ou dénomination : 2JDL

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2019 sous le numéro de dépôt 2360



20190023602017

DATE DEPOT : 14/01/2019

N° DE DEPOT : 2360

N° GESTION : 2009B24034

N° SIREN : 518990700

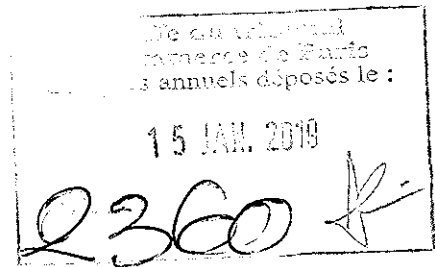
DENOMINATION : 2JDL

ADRESSE : 3 avenue Hoche 75008 PARIS

MILLESIME : 2017

**HPE SOLAIRE**  
Société en commandite simple au capital de 1000 euros  
Siège social : 3 avenue Hoche 75008 Paris  
R.C.S Paris 518 990 700

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES  
EN DATE du 30 JUIN 2018**



L'an deux mille dix huit,  
Et le trente juin,  
A onze heures ,

Les associés de la société en commandite simple HPE SOLAIRE, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires, par la gérance.

**ETAIENT PRESENTS**

*SDC* - SAS HP ENERGIES, représentée par son président, Monsieur Jean - Daniel COHEN, propriétaire de 999 parts sociales

*SDC* - SARL HOCHÉ PARTNERS, représentée par son gérant, Monsieur Jean - Daniel COHEN, propriétaire de 1 part sociale

Total.....1000 parts sociales

En pleine propriété, représentant l'intégralité du capital social.

L'assemblée est présidée par Mr JD Cohen, gérant de la société.

Monsieur le Président constate que les associés, présents ou représentés, possèdent ensemble les 1000 parts sociales composant l'intégralité du capital social, et, qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions légales.

Monsieur le président dépose et met à disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion de la gérance,

-le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de l'exercice 2017
- Approbation des comptes et du rapport de gestion
- Affectation des résultats de l'exercice
- Quitus à la gérance et rémunération éventuelle
- Questions diverses

Lecture est donnée du rapport de gestion

La discussion est ouverte. Après un échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### PREMIERE RESOLUTION

- communication des comptes

JDC  
JDC  
L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que la communication des comptes sociaux et des documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur a bien été respectée et, notamment la mise à la disposition des associés desdits documents pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

- approbation des documents présentés à l'assemblée
- affectation des résultats- dividendes

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2017, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître pour ledit exercice un résultat net comptable déficitaire de 339 euros.

Elle décide d'affecter ledit résultat de la façon suivante :

- au compte « report à nouveau ».....339 euros
- total.....339 euros

Distribution de dividendes

L'assemblée mentionne qu'il ne sera pas procédé à une distribution de dividendes au titre de cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

- JDC • conventions « Article L.223-19 du code de Commerce »

JDC L'assemblée générale prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

#### QUATRIEME RESOLUTION

- Quitus à la gérance

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à la gérance pour sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

#### CINQUIEME RESOLUTION

- Rémunération du gérant

L'assemblée générale rappelle que les fonctions du gérant, Monsieur Jean-Daniel COHEN n'ont pas été rémunérées pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## SIXIEME RESOLUTION

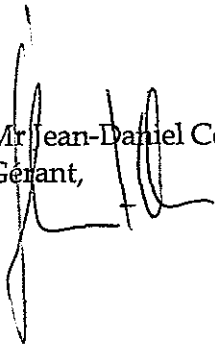
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes en vue d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

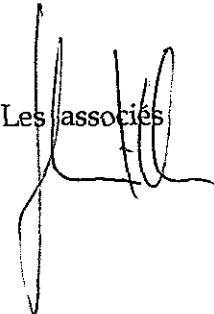
Plus rien n'étant à présent à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Mr Jean-Daniel Cohen,  
Gérant,



Les associés



**HPE SOLAIRE**  
Société en commandite simple au capital de 3000 euros  
Siège social : 3 Avenue Hoche 75008 Paris  
R.C.S Paris 518 990 700

<p><b>RAPPORT DE GESTION A PRESENTER</b> <b>A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES</b> <b>SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017</b></p>
---

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts de notre société, mon rapport sur les opérations de l'exercice social couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, soit 12 mois d'activité, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis ce jour à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition, au siège social.

*JDC* Au cours de cette assemblée, il vous appartiendra d'approuver les comptes et de donner, s'il y a lieu, quitus à la gérance.

Je reprends, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

## **1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

### **METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur.

## 2- ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Pour situer l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, je vous donne ci-dessous, sous forme d'un tableau, les chiffres réalisés par notre société, à savoir :

	2017
Produit hors taxe	0
Reprises sur amortissements et provisions	0
Autres produits	0
Total des produits	
Marge dégagée	0
Autres charges externes	339
Impôts et taxes	
Total des charges d'exploitation	339
Résultat d'exploitation	(339)
Résultat financier	0
Résultat exceptionnel	0
Impôt sur les bénéfices	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(339)</b>

## 3- PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

JDC  
Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat net comptable déficitaire de 339 euros, que je vous propose d'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, je vous précise qu'il ne sera pas possible de procéder à une distribution de dividendes au titre de cet exercice.

## 4- EVENEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE

Aucun évènement notable n'est survenu au cours de l'exercice, ni depuis sa clôture.

## **5- DIVERS**

### Activité en matière de recherche et de développement

La société n'exerce aucune activité significative de recherche et de développement.

### Filiales et participations

Notre société ne détient, au 31 décembre 2017 aucun titre de participations ressortissant du domaine des filiales et des participations au sens des articles L.233-1 et L.233-2 du Code du Commerce.

### Dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

## **6- REMUNERATION DE LA GERANCE**

Les fonctions de la gérance n'ont pas été rémunérées pour cet exercice.

## **7- MODE DE REGLEMENT DES FOURNISSEURS**

Les règlements sont effectués à trente jours.

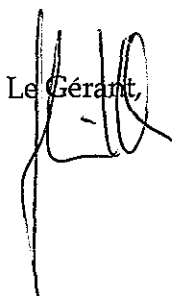
## **8- CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Je vais vous présenter, par ailleurs, mon rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.

Je suis à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Le Gérant,





## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
HPE SOLAIRE 3 3 AVENUE HOCHÉ 75008 PARIS France		3 3 AVENUE HOCHÉ 75008 PARIS	
SIRET 51899070000016			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées photovoltaïque Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	339	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	certifié conforme à l'original Tél. <u>AU</u>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 18052018 Lieu : PARIS Qualité : Nom du signataire : <u>AU</u>

---

# **HPE SOLAIRE**

Annexe au 31 Décembre 2017

---

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES** (en application du code de commerce – art.8, 9 et 11) (Décret n°83- 1020 du 29/11/1983 – articles 7, 21,24-1,24-2 et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

### **PRINCIPE ET METHODES D'EVALUATION**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
	1	2	3	4	5	6	7
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
				MVLТ restant à reporter			

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>HPE SOLAIRE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <sup>3</sup> <u>AVENUE HOCHE 75008 PARIS</u>					
SIREN <u>5 1 8 9 9 0 7 0 0</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>		
			Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>		
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
<b>Total I (5)</b>			044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	12 408 074	12 408
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	238 086	238
	Charges constatées d'avance*		092	094	
<b>Total II</b>			096	12 647 098	12 647
<b>Total général (I + II)</b>			110	12 647 112	12 647
<b>PASSIF</b>					Exercice N 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u> )		132		
	Report à nouveau		134		(3 029)
	Résultat de l'exercice		136		(339)
	Provisions réglementées		140		
	<b>Total I</b>			142	
Provisions pour risques et charges			<b>Total II</b>	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		600
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> )		172		14 414
Produits constatés d'avance		174			
<b>Total III</b>			176		15 014
<b>Total général (I + II + III)</b>			180		12 647
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **HPE SOLAIRE**

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le  
3 1 1 1 2 2 0 1 7 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier.....)				242	339	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262		
	Total des charges d'exploitation (II)					264	339
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(339)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) 348 }						300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(339)	
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	339	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes) 986		ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexes A) 989				
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990				
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 352	Déficit col.2 354	339
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables : * 3 029		dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 370	Déficit col.2 372	339

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

\* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : HPE SOLAIRE

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 029
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	3 029
Déficits de l'exercice	860	339
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>	<b>3 367</b>

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>	800 <input type="checkbox"/>

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.